



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 14/12/2022

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Demande de subvention FNADT pour l'étude stratégique sur Peïra-Cava à Lucéram

Décision n° 22 12 15

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

***Étaient présents :** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.*

***Absents représentés :** Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.*

Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance

Le Président, Monsieur Cyril PIAZZA, explique que le site de Peïra-Cava est emblématique du Haut Paillon. C'est la première station hivernale du Département des Alpes-Maritimes à avoir été créée. Il nécessite un projet d'envergure qui conjugue tourisme (vert, familial et sportif) et restauration architecturale, développement économique et vie locale, valorisation des paysages et développement culturel et scientifique.

Au vu de l'étendue du site et des points d'intérêt majeurs présents sur les lieux, il est important de disposer d'une étude qui projette sur le court, moyen et long terme les usages via un passage dans le temps mais également dans l'espace : le site doit ainsi renforcer son attractivité et monter en puissance progressivement via les aménagements et les interventions à programmer.

Après un premier travail d'identification des enjeux et des besoins conduit par l'Agence 06, il est nécessaire de conduire une étude stratégique du territoire et un plan guide de programmation urbaine qui conjugue à la fois vision de long terme et aménagements phasés afin de faire vivre le site et ses différents points d'intérêt en continu et de manière progressive.

Au vu de la complexité de l'approche, les compétences requises seraient multiples afin de favoriser une vision pluridisciplinaire : architecte-urbaniste, paysagiste, médiateur territorial, développeur culturel et touristique, économiste, juriste en droit de l'urbanisme...

Le phasage prévisionnel serait ainsi composé :

- Phase 1 : Diagnostic et orientations stratégiques : 3 mois

Avec un zoom spécifique sur les casernes : concept, mode de gestion, montage technique et financier : 2 mois

- Phase 2 : formalisation du plan guide de programmation urbaine et ses fiches techniques : 3 mois

- Actions transversales de concertation et actions temporaires d'animation du site : 2 mois.

Au vu de ses compétences aménagement de l'espace et tourisme, le Bureau a émis un avis favorable lors de sa séance du 28 novembre 2022, pour proposer au conseil communautaire de porter cette étude en partenariat avec la commune de Lucéram afin de valoriser ce site historique et son patrimoine architectural et paysager.

Ainsi, le Président propose de solliciter le concours financier de l'Etat au titre du FNADT.

Coût total de l'opération : 110 000,00 € HT

- Subvention ETAT : 88 000,00 € (80 %)

- Autofinancement : 22 000,00 € (20%)

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président,
après en avoir délibéré,**

- **Approuve** la proposition de conduire l'étude stratégique sur le site de Peira-Cava dont le coût estimatif est de 110 000 € HT

- **Autorise** le Président à solliciter une subvention de l'Etat de 88 0000 €

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 30

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

AR Prefecture

006-240600593-20221208-221215CC-DE
Reçu le 12/12/2022

Décision n° 22 12 15

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M.BRUN



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

